

PERMISSION DE VOIRIE – 2025-200T

Demande une autorisation pour des travaux de pose de mât d'éclairage au niveau des aubettes situées à la Touche, à la Guaie, au Chohonnais, à la Périnais, la Quenaudais et la Herviais sur la commune de Malville.

Le Maire de la commune de MALVILLE

VU la demande en date du 23/09/2025
Par laquelle ERS-FAYAT
25 Allée des sapins – 44170 CARQUEFOU

Adresse des travaux : la Touche, à la Guaie, au Chohonnais, à la Périnais, la Quenaudais et la Herviais
Nature des travaux : Pose de mâts d'éclairage

VU le Code de la voirie routière ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté préfectoral du 12 mars 1968 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales ;
VU la loi 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 juillet 1983 ;
VU le plan ;
VU l'état des lieux ;
VU l'avis du responsable des services techniques
Arrêté de police de circulation n°2025-199T

ARRETE

ARTICLE 1 - Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux qui font l'objet de sa demande et s'engage à remettre en l'état la chaussée, les pavés, les accotements, le busage existant, les bordures, trottoirs et la signalétique existante (horizontale et verticale).

L'entreprise ERS-FAYAT devra réaliser toutes les reprises de matériaux conformément à l'existant : remise en place des pavés, béton sur les espaces de stationnement, enrobé sur voirie, respect des structures de la couche de chaussée (épaisseurs, matériaux et compactage, ...), bordures et espaces verts.

Un joint émulsion devra être réalisé en limite de réfection de tranchée avec la couche de roulement existante.

La remise en état doit se faire rapidement après la fin du chantier.

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux définis dans la demande, à charge par lui de se conformer à la réglementation visée ci-dessus et aux conditions spéciales suivantes :

Prescriptions techniques particulières

Le forage et le fonçage seront les méthodes prioritaires d'intervention.

• REALISATION DE TRANCHEES SOUS ACCOTEMENT

- La tranchée sera réalisée à une distance minimale du bord de la chaussée au moins égale à sa profondeur.
- S'il s'agit d'une tranchée sous trottoir la génératrice supérieure de la conduite sera placée à 0,60 mètre au minimum au-dessous du niveau supérieur du trottoir.
- S'il s'agit d'une tranchée sous accotement, cette distance sera au minimum de 0,60 mètre.
- Les tranchées seront réalisées notamment à la trancheuse ou par tout matériel performant.

- Le remblayage de la tranchée sera réalisé conformément aux prescriptions ci-dessous :
 - Lit de sable
 - Grillage avertisseur
 - En G.N.T.b 0/31,5 par couche de 25 cm maximum, soigneusement compacté,

* Dans le cas d'accotement stabilisé un revêtement de surface devra être mis en place de manière identique à ce qui existait auparavant.

* Dans le cas d'accotement engazonné, une couche de terre végétale sera mise en place et ensemencée après travaux.

* Dans le cas d'un accotement en enrobé alors compactage

Les déblais de chantier non utilisés provenant des travaux seront évacués et transportés en décharge autorisée à recevoir les matériaux extraits par les soins du bénéficiaire de la présente autorisation ou de l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

- **REALISATION DU FONCAGE**

- **Le forage et le fonçage seront les méthodes prioritaires d'intervention.** Selon contraintes techniques et après avis, le découpage des chaussées pourra être exécuté à la scie à disque, à la bêche mécanique, à la roue tronçonneuse ou à la lame vibrante ou en cas de tranchée étroites, à la trancheuse ou par tout autre matériel performant.

- Le remblayage de la tranchée sera réalisé conformément aux prescriptions ci-dessous :

- Lit de sable
- Grillage avertisseur
- En G.N.T.b 0/31,5 par couche de 25 cm maximum, soigneusement compacté
- Reconstitution de l'assise et de la couche de roulement à l'identique.
- L'enrobé sera soigneusement compactée (Joint émulsionné impératif entre la couche d'enrobée existante et la tranchée créée)

Aucun dépôt de terre ou matériaux routiers ne devra subsister sur le domaine public à la fin du chantier.

Dans les cas où des réseaux (électricité - gaz - PTT - eau potable - assainissement) seraient rencontrés à proximité des travaux, contacter les services gestionnaires de ces réseaux.

ARTICLE 2 - Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 3 – Cette permission de voirie est accordée **du Mercredi 1^{er} octobre au lundi 03 novembre 2025 inclus.**

ARTICLE 4 - Entretien des ouvrages : Le bénéficiaire devra assurer l'entretien et la maintenance des ouvrages et accotements qui ne seront, en aucun cas, à la charge du gestionnaire.

ARTICLE 5 - L'autorisation n'est accordée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur.

ARTICLE 6 – La copie du présent arrêté sera notifiée au pétitionnaire.

Fait à MALVILLE, le 25/09/2025

Pour le Maire et par délégation
Mme Régine HÉLIOT
Adjointe en charge de la voirie



COMMUNE : MALVILLE

ADRESSE : La Herviais - La Quenaudais - La périnais - La Touche - La Guais - Le Chohonnais

NATURE DES TRAVAUX :
Eclairage Public
Eclairage Aubette

La Herviais
La Quenaudais
La périnais
La Touche
La Guais
Le Chohonnais

INTERLOCUTEURS		Contacts			
MOA	TE44	Nom	Téléphone	TE44	Courriel
MOA	TE44	TE44	02.51.80.45.88	TE44	emmanuel.galard@TE44.fr
MOE	TE44	TE44	02.51.80.45.88	TE44	emmanuel.galard@TE44.fr
BUREAU ETUDE	ERS FAYAT	ERS	02.40.93.14.14	ERS	j.ravon@ers.fayat.com
Ets TRAVAUX	ERS FAYAT	ERS	02.40.93.14.14	ERS	b.gourdon@ers.fayat.com
EXPLOITATION EP					
COLLECTIVITE					

DESIGNATION		Indices		Demandées		Etablies		Vérifiées	
		Par	Le	Par	Le	Par	Le	Par	Le
Plan récolement	DOE								
Plan exécution	EXE					JR	22/05/2025		
Déclaration préalable	PRO	EG	21/03/2025	JR	21/03/2025	JR	21/03/2025		
Plan projet	APD	EG	07/02/2025	JR	20/03/2025	JR	20/03/2025		

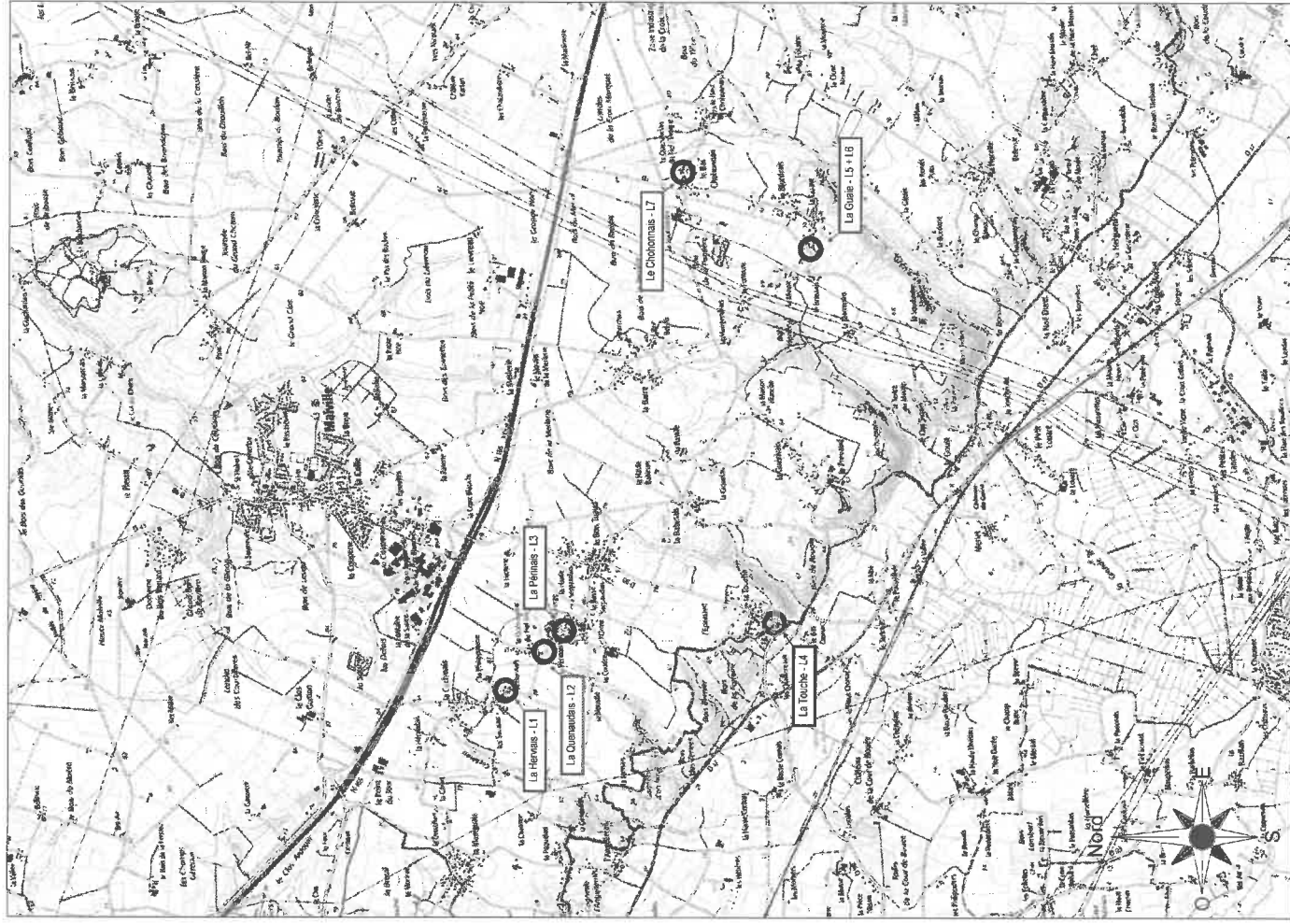
GEOREFERENCEMENT		X1 =	Y1 =	X2 =	Y2 =
COORDONNÉES LAMBERT 93 zone 6 CC47					

DESIGNATION DU POSTE		NUMERO SYDELA	
NUMERO DU POSTE		089.24.001 EP56	
CODE ARMOIRE EP		Mât Autonome	

NUMERO ENEDIS		REFERENCE ICE/ORANGE	
Nombres de planches A3		NUMERO PLAN	
Aérien : 0		1 60 2132	
Echelle : 1/1000ème		NUMERO DT	
Souterrain : 6			
Echelle : 1/200ème			



Centre de travaux de Nantes
25 Allée des Sapins - Z.I. de la Belle Etoile
44470 CARQUEFOU
Tel : 02 40 93 14 14 - Fax : 02 40 72 76 53



MALVILLE



Projet d'aubettes

- A traiter en dernier lieu
- A traiter comme intermédiaire
- A traiter en priorité

Eclairage public

- armoires
- foyers
- connexions

réseau

Limites de collectivités

Sources : PCV Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés - Réalisé par le TE44, le 16/5/2023

Year	Population aged 65 and over (millions)
1980	1000
1985	1100
1990	1200
1995	1300
2000	1400
2005	1500
2010	1600
2015	1700
2020	1800

PLAN DE SITUATION

MALVILLE

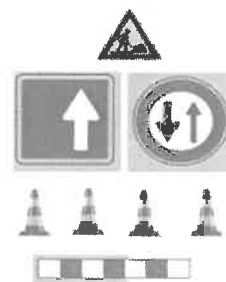
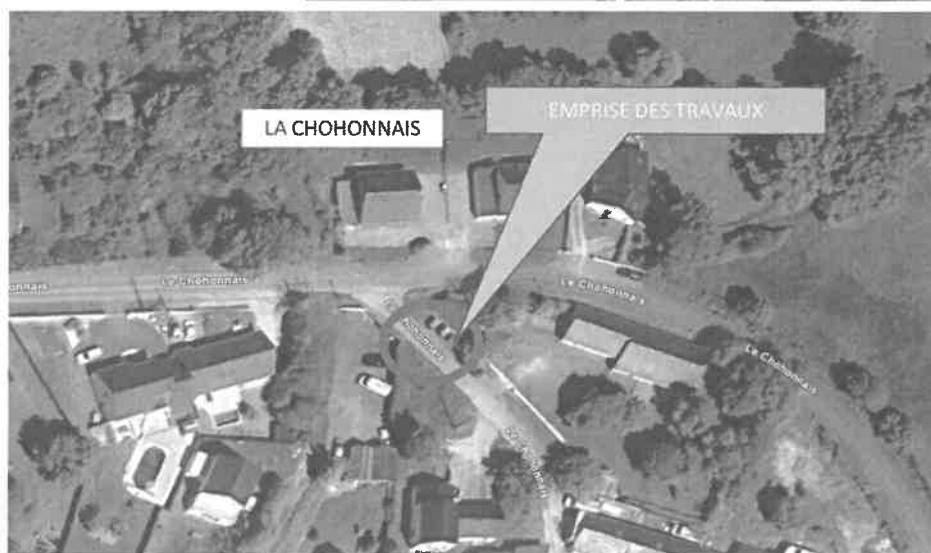


PLANCHE 1



NOTA: Les canalisations reportées sont celles communiquées par les différents services consultés (Enquêtes).
Tracés indiqués soit en fonction de la qualité et de la précision des documents fournis ou des indications données.

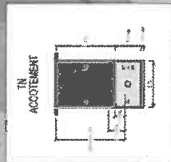
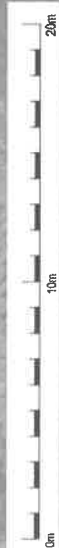


PLANCHE 2

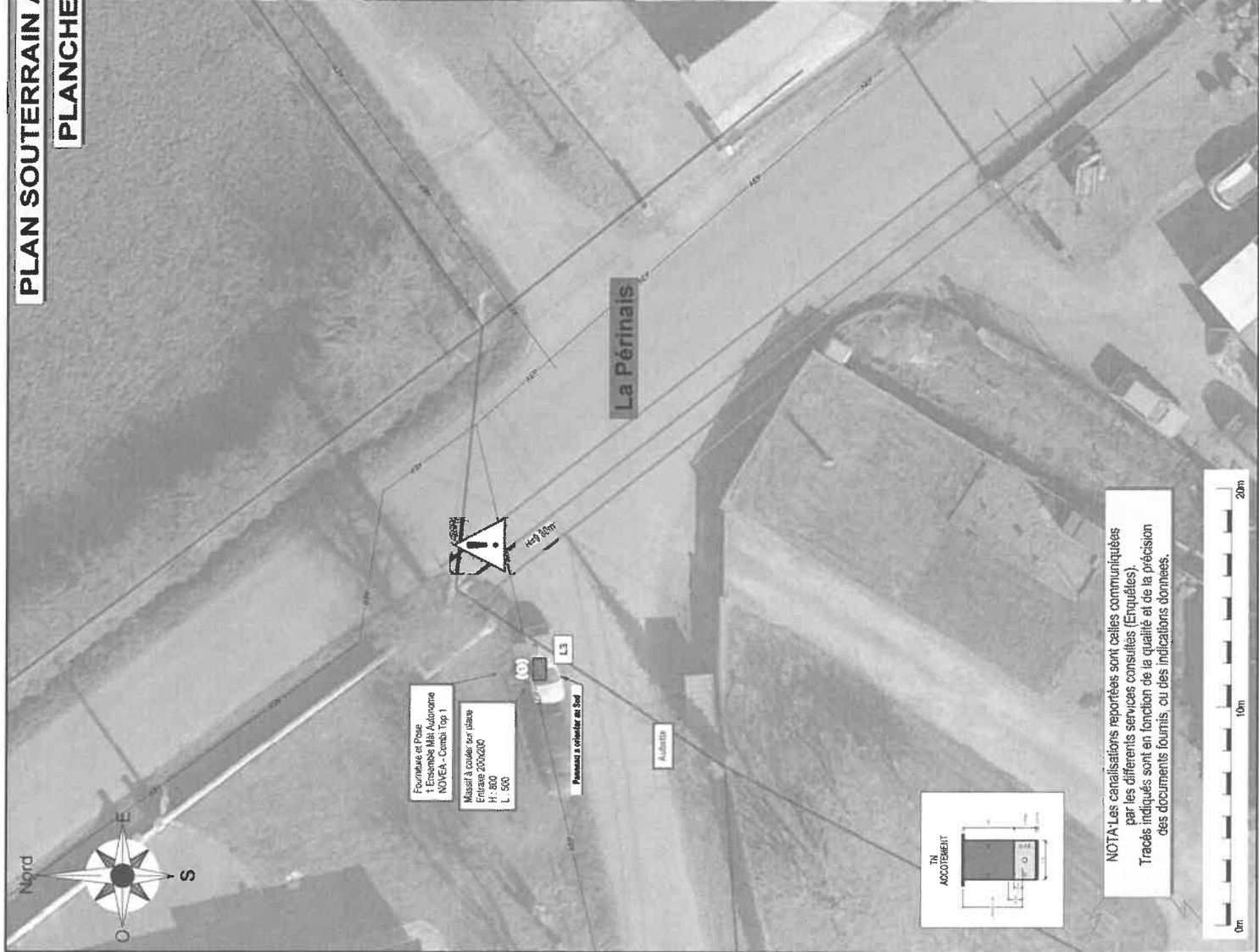
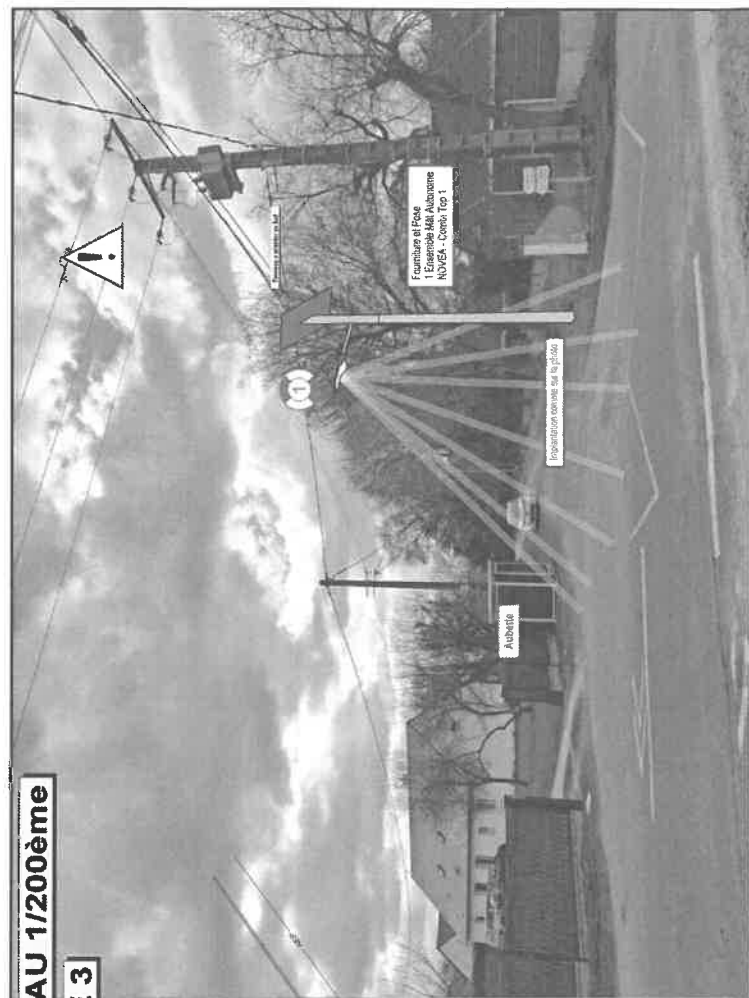


NOTA: Les canalisations reportées sont celles communiquées par les différents services consultés (Enquêtes). Tracés indiqués sont en fonction de la qualité et de la précision des documents fournis ou des indications données.



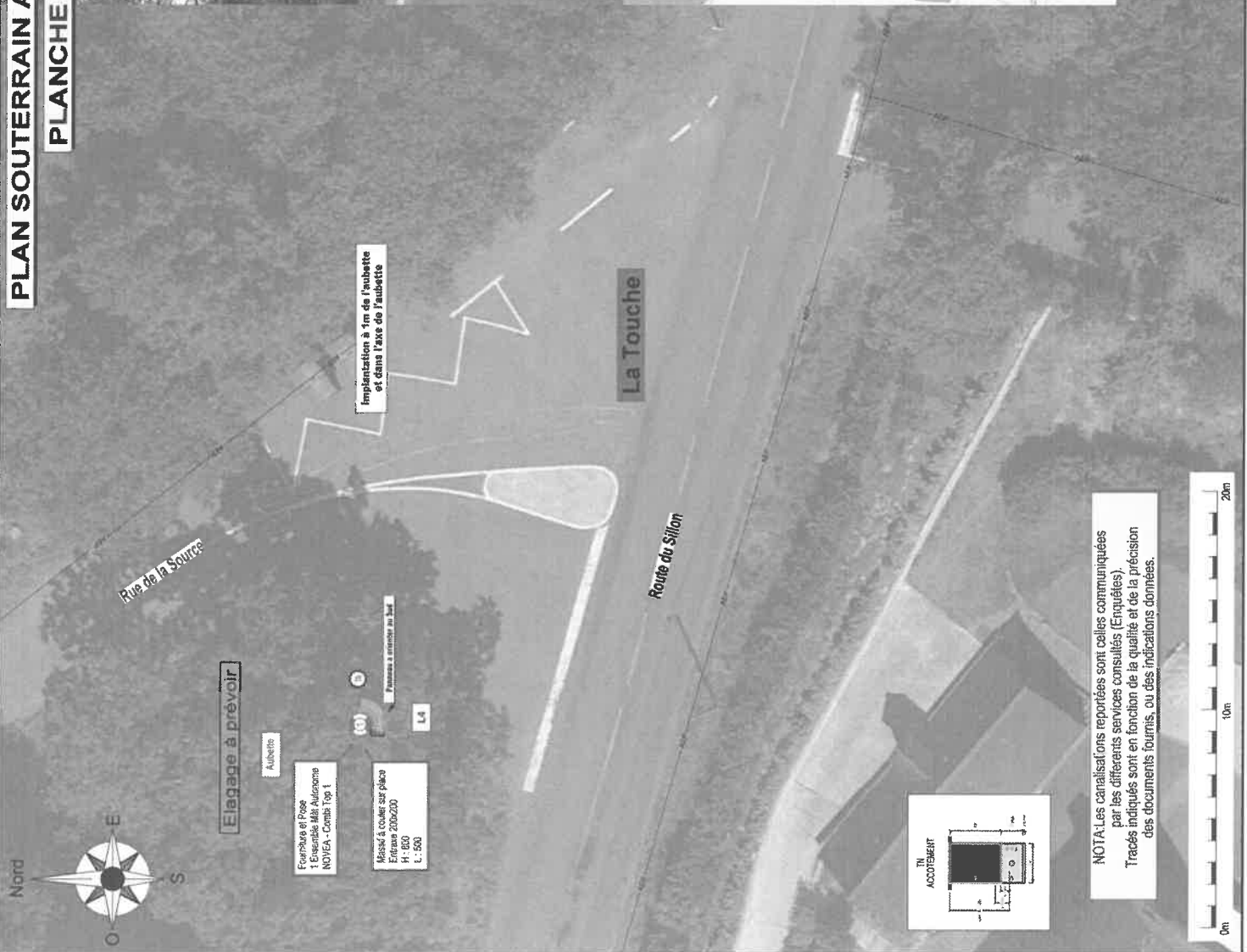
PLAN SOUTERRAIN AU 1/2000ème

PLANCHE 3



PLAN SOUTERRAIN AU 1/2000ème

PLANCHE 4



Rue de la Source

La Touche

Route du Sillon

Eclairage à prévoir

Aubette

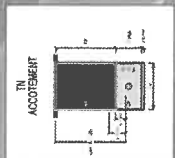
Implantation à 1m de l'aubette et dans l'axe de l'aubette

Plan sans avertisseur au bord

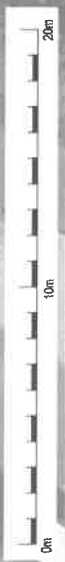
L4

Fourniture et pose
1 Exemple Max Aubette
NOVEA - Contis Top 1

Massif à couler sur place
Entrée 200x200
H: 600
L: 500



NOTA: Les canalisations reportées sont celles communiquées par les différents services consultés (Enquêtes). Tracés indiqués sont en fonction de la qualité et de la précision des documents fournis, ou des indications données.

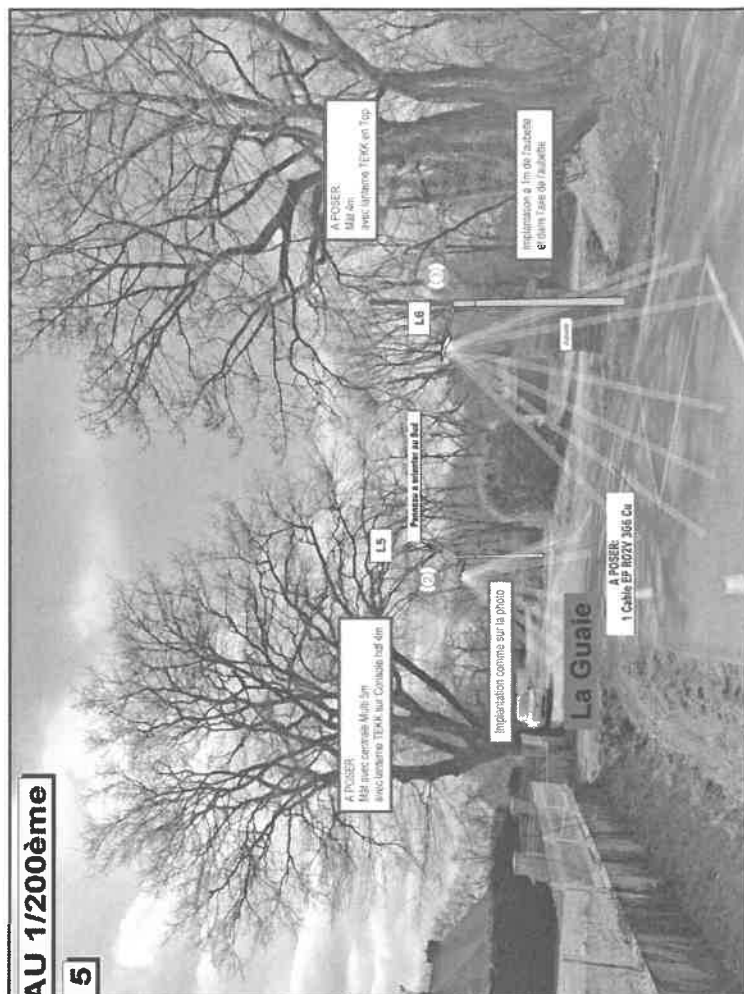


La Touche

Emplacement de l'Aubette

PLAN SOUTERRAIN AU 1/200ème

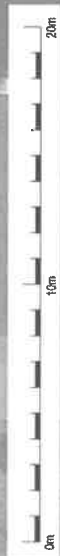
PLANCHE 5



PLAN SOUTERRAIN AU 1/200ème

PLANCHE 6

NOTA: Les canalisations reportées sont celles communiquées par les différents services consultés (Enquêtes). Tracés indiqués sont en fonction de la qualité et de la précision des documents fournis, ou des indications données.



Le Chohonnais

Fourniture et Pose
1 Ensemble Mai Autonome
NOVEA - Combi Top 1

1.7

Mise à l'œuvre sur place
Ensemble 230x220
H: 800
L: 550

Projet 2 mètres de haut

(1)

Aubertin

